

Énoncé de politique de placement

Fonds distinct canadien équilibré Franklin Idéal



Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

L'objectif de placement fondamental est de chercher un équilibre entre le revenu courant et la plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille de fonds Franklin afin d'atteindre un équilibre entre les titres à revenu fixe et les placements en actions.

Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds canadien équilibré Franklin ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »). La stratégie d'investissement ci-dessous est celle du fonds sous-jacent et est directement tirée du prospectus simplifié du fonds sous-jacent. Pour toutes les références, consultez le prospectus.

Le fonds investira jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres d'autres fonds communs de placement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par Franklin ou l'une de ses entités affiliées.

Le fonds sous-jacent peut aussi, de temps à autre, investir une partie de son actif directement dans des actions et des titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs maintiendra généralement la répartition entre les catégories d'actif du fonds sous-jacent dans les fourchettes suivantes :

- 40 % à 60 % de titres de participation
- 35 % à 50 % de titres à revenu fixe
- 0 % à 10 % de liquidités

Le conseiller en valeurs peut examiner et rajuster la composition de l'actif du fonds, à sa seule discrétion, en fonction de son évaluation de la conjoncture économique et des perspectives pour chacune de ces catégories d'actif.

Grâce à sa répartition, le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 70 % de son actif dans une combinaison d'actions d'émetteurs étrangers et de titres à revenu fixe libellés dans une devise et peut dépasser ce seuil de temps à autre.

Il peut temporairement s'éloigner de ses objectifs et stratégies de placement en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans instruments au comptant ou du marché monétaire et/ou des fonds communs de placement du marché monétaire. Le conseiller en valeurs peut prendre cette mesure à des fins défensives ou se rapportant à des liquidités, ou pour d'autres raisons.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. À moins d'indication contraire, les risques associés à l'achat de parts du fonds sous-jacent sont les mêmes, ou identiques en substance, que les risques liés à un placement dans le fonds distinct. Pour obtenir des précisions sur les risques liés aux placements dans le fonds distinct, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information du fonds sous-jacent.

- répartition de l'actif
- crédit
- titres de participation
- fonds de fonds
- taux d'intérêt
- marché
- fiscalité

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

manuvie.ca

Québec et clientèle francophone
1 800 355-6776

Canada, à l'exception du Québec
1 888 790-4387

Pour obtenir des renseignements sur le traitement des problèmes que vous ne pouvez pas résoudre avec nous, communiquez avec le Service de conciliation en assurance de personnes au **1 800 268-8099** ou sur son site Web à **www.oapcanada.ca**.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site **www.assuris.ca** pour obtenir de plus amples détails.

Pour savoir comment communiquer avec l'organisme de réglementation des assurances de votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des autorités de réglementation des assurances à l'adresse **www.ccir-ccra.org**.